

## Procès-verbal du comité exécutif



Commission scolaire English-Montréal  
English Montreal School Board

<b>Réunion</b>	Réunion ordinaire du comité exécutif		
<b>Date</b>	Le 4 février 2025	<b>Heure</b>	17 h 38
<b>Salle de conférence</b>	Laurence Patterson	<b>Durée de la réunion</b>	6 minutes
<b>Réunion présidée par</b>	Joe Ortona	<b>Rapport rédigé par</b>	M <sup>e</sup> Nathalie Lauzière

<b>Commissaires</b>			
<b>Membres</b>	<b>Quorum: 4</b>		<b>Non-membres</b>
Joe Ortona, président	X		Chelsea Craig
Maria Corsi	X		James Kromida X
Julien Feldman	X		Julie Kristof
Paula Kilian	X		Susan Perera
Jessica Houde-Woytiuk	X		Mario Pietrangelo
Pietro Mercuri	X		Merika Ramundo
Sharon Nelson	X		Jennifer Rutt
			Paola Samuel

<b>Administrateurs</b>			
Nicholas Katalifos	X		
Pelagia Nickoletopoulos		Excusé	
M <sup>e</sup> Jack H. Chadirdjian	X		
M <sup>e</sup> Nathalie Lauzière	X		
Brigida Sellato	X		

## Procès-verbal du comité exécutif

Point	Description
1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E25-02-04-1</u></p>
2.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>2.1 Réunion ordinaire du comité exécutif du 17 décembre 2024</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN FELDMAN À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 17 décembre 2024 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E25-02-04-2.1</u></p>
3.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal</p>
4.	<p><u>Achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Appel d'offres 2025-7520-80 – Acquisition et renouvellement de licences Microsoft pour l'éducation</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) procédera à l'appel d'offres public n° 2025-7520-80 pour l'acquisition de licences Microsoft pour l'éducation;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> ladite licence est essentielle à la mission de la CSEM;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la Commission scolaire English-Montréal souhaite participer à cet appel d'offres en vue d'octroyer un contrat d'une durée de 24 mois, du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2027;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le coût d'achat annuel des licences Microsoft destinées à la CSEM est estimé à 759 667,24 \$ (avant taxes);</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Service de l'approvisionnement a été consulté;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le comité exécutif doit adopter une résolution afin d'autoriser la commission scolaire à participer à un appel d'offres regroupé;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le CAG a invité l'organisation à lui faire parvenir son mandat au plus tard le 3 février 2025;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le conseil des commissaires délègue ses pouvoirs au directeur général, conformément à l'article 13 du Règlement n° 10, afin de prendre toute mesure nécessitant une action immédiate, y compris le maintien des activités des établissements de la commission scolaire lorsque l'urgence de la situation ou l'impossibilité réelle d'agir le justifie dans les circonstances;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les Services des technologies de l'information ont soumis le mandat à l'approbation du directeur général en vue de respecter l'échéance du 3 février 2025;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les Services des technologies de l'information ont soumis au CAG leur intention de participer au mandat avec une MENTION précisant que le mandat est conditionnel à l'autorisation du comité exécutif de la CSEM;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le CAG exige que les organisations participantes soumettent la confirmation définitive de leur participation au mandat au cours de la période de l'appel d'offres, soit en février 2025;</p>

## Procès-verbal du comité exécutif

	<p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JESSICA HOUDE-WOYTIUK ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal participe à l'appel d'offres n° 2025-7520-80 du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de licences Microsoft pour l'éducation moyennant la somme approximative de 759 667,24 \$ (avant taxes) par an, soit 1 519 334,48 \$ (avant taxes) pour la période de deux ans du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2027.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.</p> <p>Vote : 5-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;">Résolution n° E25-02-04-4</p>
	<p>M<sup>me</sup> Paula Kilian se joint à la réunion à 17 h 40.</p>
5.	<p><u>Achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Appel d'offres 2025-8079-80 – Gaz naturel</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) conclura un contrat de gré à gré pour l'appel d'offres n° 2025-8079-80 pour l'acquisition de gaz naturel;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) souhaite participer à cette entente de gré à gré en vue d'octroyer un contrat d'une durée initiale de deux (2) années assorti d'une option de renouvellement d'une (1) année et d'une période de transition de trois (3) mois, du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 juillet 2028;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le coût d'achat annuel du gaz naturel est estimé à 3 000 000 \$ et à 9 750 000 \$ pour la période totale de trois (3) ans et trois (3) mois;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le gouvernement du Québec a désigné Énergir et Gazifère comme distributeurs de gaz;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> bien qu'il existe d'autres distributeurs de cette molécule de gaz sur le marché, le CAG a déterminé, au terme d'une analyse rigoureuse et documentée, qu'un appel d'offres auprès des distributeurs de gaz ne servirait pas l'intérêt public et que la conclusion d'un contrat de gré à gré avec les distributeurs de gaz est la meilleure stratégie pour approvisionner ses clients à des prix compétitifs;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> pour les contrats avec un fournisseur ou un prestataire de services, lorsque les besoins sont récurrents, ces ententes sont initiées par le Service de l'approvisionnement et d'autres groupes d'achats gouvernementaux ou locaux autorisés, conformément à l'article 2.8 Entente de fourniture de la politique DG-15 – Processus d'appels d'offres;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>une résolution du comité exécutif est requise afin d'autoriser la commission scolaire à participer à un appel d'offres regroupé pour un contrat d'approvisionnement de plus de 2 000 000 \$;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a invité la CSEM à envoyer son mandat au plus tard le 20 février 2025;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Service de l'approvisionnement a besoin de l'autorisation du comité exécutif de la CSEM pour soumettre le mandat avant la date limite;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal participe à l'appel d'offres du CAG n° 2025-8079-80 pour l'acquisition de gaz naturel.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.</p> <p>Vote : 6-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;">Résolution n° E25-02-04-5</p>

## Procès-verbal du comité exécutif

6.	<p><u>Octroi de contrat de construction – P-1915 – École Royal Vale – Projet de réfection majeur</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation du projet de réfection majeur à l'école Royal-Vale;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'appel d'offres a pris fin le 14 janvier 2025, que le Service des ressources matérielles a reçu cinq (5) soumissions scellées, et les soumissions reçues ont été ouvertes à l'heure prévue;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les travaux doivent être achevés au plus tard le 21 août 2026;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme aux conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'architecte a évalué les soumissions et a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 115 du Règlement n° 10 de la Commission scolaire English-Montréal, l'octroi d'un contrat de construction de 2 000 000 \$ et plus doit être soumis à l'approbation du comité exécutif;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> le contrat pour la réalisation du projet de réfection majeur à l'école Royal-Vale soit octroyé à EMJ Construction Inc., moyennant une somme de 4,266,864.00 \$ avant taxes (4,905,826.88 \$ taxes incluses);</p> <p><b>IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.</p> <p>Vote : 6-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E25-02-04-6</u></p>
	<p>M<sup>me</sup> Sharon Nelson se joint à la réunion à 17 h 43.</p>
7.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun</p>
8.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JESSICA HOUDE-WOYTIUK ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> la séance soit levée à 17 h 44.</p> <p>Vote : 7-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E25-02-04-8</u></p>

M. Joe Ortona, président

M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale